

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Délégation académique
à l'action culturelle, site de Rouen
Tél. : 02 32 08 91 00
Courriel. : daac@ac-rouen.fr

Dossier suivi par :
François Viro
Délégué académique à l'action culturelle
francois.virot@ac-normandie.fr
Natacha Petit
Coordinatrice des Services éducatifs
natacha-cecile.petit@ac-normandie.fr

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'EURE

DESCRIPTIF DE LA MISSION

Afin de permettre aux enseignants et à leurs élèves de bénéficier des ressources des Archives départementales de l'Eure, une mission de professeur responsable de Service éducatif est à pourvoir à la rentrée scolaire 2020-2021.

L'enseignant.e retenu.e, missionné.e par la Délégation académique à l'action culturelle de Normandie – site de Rouen, rattaché.e dans ce cadre au service de la Valorisation des Archives départementales du département de l'Eure, à Évreux, participera à l'action que les partenaires souhaitent développer au bénéfice du public scolaire.

A ce titre, il/elle devra assurer :

- la promotion des ressources et des activités pédagogiques et culturelles des Archives départementales par une information et une sensibilisation des enseignants ;
- l'accueil des classes et l'animation des ateliers ;
- l'information et le conseil aux enseignants, notamment sur les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle proposés par la DAAC et ses partenaires ;
- la mise en place d'un programme d'activités à partir de documents ou d'outils pédagogiques en collaboration avec le pôle Valorisation des Archives départementales ;
- la création de dossiers et mallettes pédagogiques pour des expositions temporaires itinérantes ;
- une communication adaptée en direction des équipes pédagogiques, incluant une contribution régulière et adaptée à l'enrichissement du site académique de la délégation.

En tant que responsable d'un Service éducatif, il/elle participera aux dispositifs de formation des enseignants et contribuera à l'animation du réseau académique des Services éducatifs.

Le candidat devra être un enseignant du second degré de l'enseignement public, posséder le sens de la communication, le goût du travail en équipe et être désireux de faire partager les ressources patrimoniales des Archives départementales.

Il devra par ailleurs posséder une aptitude à l'exploitation numérique des ressources.

Le candidat retenu devra assurer une permanence hebdomadaire de 4h aux Archives. Cette mission ouvre droit à la perception de 144 heures supplémentaires effectives (HSE) et pourra être reconduite après examen du bilan annuel de fonctionnement.